canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

JANVIER 2012 **11_INT_535**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jacques Nicolet - Engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe, le Conseil d'Etat entend-il prendre le taureau par les cornes ?

Rappel de l'interpellation

Depuis plusieurs années, un engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe occasionne d'importantes perturbations tant sur la semi-autoroute reliant Orbe à Vallorbe, que dans les villages voisins.

En effet, les infrastructures routières actuelles peinent à assurer la fluidité du trafic tant des véhicules légers que des poids lourds qui se retrouvent ensemble, sur une voie unique, dès la sortie du rond point du Creux qui dessert la douane.

Il y a lieu de rappeler que près de 13'000 véhicules (16'000 à terme) transitent quotidiennement par cet axe. La concentration du trafic aux heures de pointe est majoritairement due aux travailleurs frontaliers, main d'œuvre indispensable aux entreprises de notre région. Rappeler également que près de 1000 camions empruntent chaque jour ce tronçon, pour une grande partie en relation directe avec le port franc de Chavornay.

Quotidiennement, un important bouchon de plusieurs kilomètres se crée sur la semi-autoroute Orbe-Vallorbe, certains usagers n'hésitant pas à faire simplement demi-tour sur la semi-autoroute, ignorant la double ligne blanche et se souciant peu des risques encourus lors de telles manœuvres. Les balises centrales posées par l'OFROU ces derniers jours dans le cadre des mesures de sécurisation s'avèrent peu dissuasives et n'empêchent pas ce genre de comportement.

Les habitués, eux, préfèrent sortir de la semi-autoroute aux Clées et emprunter les routes cantonales tant par les Clées-Le Day-Vallorbe que par Lignerolle-Ballaigues, pour se retrouver tous, mais avec quelques voitures d'avance, au rond point du Creux menant à la frontière française. Un récent contrôle de la police cantonale a d'ailleurs permis de dénombrer près de 700 véhicules en deux heures sur l'un de ces deux axes.

Cette situation devient pénible, voire dangereuse, pour les usagers, la population et les autorités locales, retrouvant dans nos communes le volume de circulation précédant la construction de la semi-autoroute.

Une solution consistant à dégager le trafic poids lourds du rond point du Creux par la création d'un accès au parking camions au nord de la Jougnenaz, d'une longueur de quelques centaines de mètres, pourrait être sérieusement envisagée. Cette solution permettrait un désengorgement significatif de ce secteur.

Je me permets de questionner le Conseil d'Etat comme suit :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la problématique évoquée et des conséquences pour les

villages voisins ?

2. Le Conseil d'Etat entend-il étudier la solution proposée, voire d'autres, en étroite collaboration avec les partenaires concernés (OFROU, Service des routes, Service des douanes suisses, communes, homologues Français) ?
3. Le Conseil d'Etat entend-il soutenir les solutions de covoiturage et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des places de parkings d'échange, permettant de regrouper les travailleurs et de réduire certains parcages " sauvages " ?
4. Le Conseil d'Etat entend-il encourager et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des offres en transports publics existantes ou futures ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses et des solutions qu'il pourra apporter.

Ne souhaite pas développer.

Lignerolle, le 8 septembre 2011. (Signé) *Jacques Nicolet*

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la gestion des plateformes douanières a été sous la responsabilité de l'administration fédérale des douanes jusqu'à fin 2010. Dès le 1 er janvier 2011, leur gestion est confiée à l'Office fédéral des routes (OFROU).

De plus, le Conseil d'Etat souligne que les transformations de plateforme douanière doivent faire l'objet d'un accord international, ce qui ne facilite pas les démarches.

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la problématique évoquée et des conséquences pour les villages voisins ?

Oui, le Service des routes (SR) avec l'OFROU suit actuellement la problématique de l'A9b et de la plateforme douanière du Creux. Il a organisé le 11 octobre 2011 une séance avec les municipalités de la région afin de débattre des diverses solutions à envisager.

Les diverses propositions des communes ont été enregistrées par l'OFROU qui les étudiera.

2. Le Conseil d'Etat entend-il étudier la solution proposée, voire d'autres, en étroite collaboration avec les partenaires concernés (OFROU, Service des routes, Service des Douanes Suisse, communes, homologues Français) ?

L'OFROU étudie plusieurs solutions afin d'améliorer la situation à court terme par des mesures simples et à long terme par des mesures plus lourdes. Les premières variantes seront présentées au SR et aux municipalités au printemps 2012.

Toutes ces solutions seront étudiées en étroite collaboration avec l'administration fédérale des douanes et l'administration française. Les partenaires communaux et le Service des routes seront parties prenantes des discussions devant amener les solutions les plus adéquates compte tenu des aspects financiers et de la possibilité de les mettre en œuvre dans un délai raisonnable.

3. Le Conseil d'Etat entend-il soutenir les solutions de covoiturage et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des places de parkings d'échanges, permettant de regrouper les travailleurs et de réduire certains parcages "sauvages" ?

Le Conseil d'Etat soutient les solutions de covoiturage pour les travailleurs frontaliers. Cette forme de mobilité est identifiée comme étant une réponse pragmatique et efficace lorsque l'utilisation des transports publics n'est pas possible. Certaines entreprises encouragent leur personnel transfrontalier à recourir au covoiturage, à l'image de la Manufacture Jaeger-LeCoultre à la Vallée de Joux. Cette dernière a d'ailleurs été récompensée en octobre 2008 par le "Prix de l'entreprise écomobile" décerné

par le Canton de Vaud. Cette solution, fortement encouragée par la manufacture, a convaincu 52% de son personnel, ce qui est remarquable.

Le développement du covoiturage est actuellement appréhendé au travers d'un programme Interreg Franco-Suisse concernant un projet d'organisation et de sensibilisation au covoiturage dans l'arc jurassien. Ce projet, lancé en 2011 concerne toutes les régions frontalières de l'arc jurassien. Côté suisse le projet est porté par l'association intercantonale arcjurassien.ch en partenariat avec l'ADNV, l'ADAEV, l'agglomération urbaine du Doubs et le canton du Jura. Il est soutenu financièrement par le canton de Vaud. Ce projet entend :

- proposer une plateforme internet pour la formation d'équipes de covoitureurs
- développer des mesures d'incitation dans les entreprises
- aménager des aires de covoiturage en amont des postes frontières
- informer les frontaliers sur les avantages du covoiturage
- inciter aux démarches de plans de mobilité d'entreprise

4. Le Conseil d'Etat entend-il encourager et informer les entreprises régionales et les travailleurs frontaliers des offres en transports publics existantes ou futures ?

L'information sur les offres de transport public est assurée par les entreprises de transport (CFF, CarPostal, TRAVYS), elles-mêmes actives sur la base de mandats de prestations pour le trafic régional voyageurs passés avec l'Office fédéral des transports et le Service cantonal de la mobilité. Les horaires sont aujourd'hui faciles à consulter sur le site internet des CFF, qui dispose également d'un site dédié aux téléphones mobiles.

S'agissant de l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'Etat promeut le développement des "plans de mobilité d'entreprises", dont l'objectif est d'offrir un panel de solutions de mobilité autre que la voiture individuelle au personnel. Le site internet cantonal propose depuis quelques semaines une boîte à outils pour la mise en place de plans de mobilité à l'échelle d'une entreprise seule, mais également pour des zones d'activité : www.vd.ch/planmobilite.

Notons encore que le " *Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien"* (juillet 2011) établi par la CTJ (Conférence TransJurassienne - périmètre des cantons de Vaud, Jura, Neuchâtel et Berne et Franche-Comté) offre une vision stratégique et une réflexion sur les grandes options en termes de mobilité transfrontalière. Ce schéma vient de faire l'objet d'une large diffusion aux entités actives dans ce périmètre. Les organismes de développement régional ainsi que les partenaires économiques (chambres de commerce) ont notamment été consultées. Une des fiches vise spécifiquement l'encouragement à l'utilisation des transports publics "fiche n°7 : Mesures globales visant à encourager le report modal".

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 janvier 2012.

Le président :	Le chancelier :
P. Broulis	*V. Grandjean*